



## Céder des parts sur ma maison

Par **nouette77**, le **16/09/2011** à **18:45**

Bonjour,  
propriétaire seule de ma maison; mon compagnon investi 25000 € pour l'aménagement des combles; que devons nous faire pour que son investissement soit reconnu en cas de séparation ou décès?  
merci pour vos conseils

Par **mimi493**, le **16/09/2011** à **21:41**

Une reconnaissance de dettes (attention valable 10 ans uniquement) pour récupérer son argent (créance sur la succession ou qu'il fera valoir en cas de séparation) mais rien sur la maison.